

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq février deux mil vingt-six, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :**

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué – Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER).

**Secrétaire de Séance :** M. Bernard DECLERCK.

**N° 2026-01 - Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025.**

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Verlinghem,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Verlinghem annexé à la présente délibération,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant que Monsieur Benoît BOUREL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant que Monsieur Thierry BONTE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Benoit BOUREL pour le vote du Compte Financier Unique,

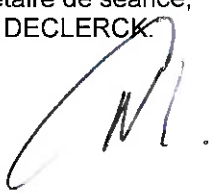
Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Maire :

1. Adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :

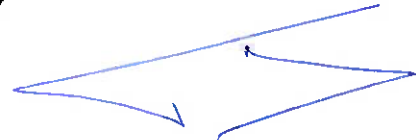
	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	1 050 524,37 €	2 275 782,21 €	3 326 306,58 €
Dépenses	2 345 865,65 €	1 902 543,88 €	4 248 409,53 €
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-1 295 341,28 €	373 238,33 €	-922 102,95 €
Résultats antérieurs reportés (+/-)	2 929 187,31 €	314 983,72 €	3 244 171,03 €
Solde d'investissement et résultat de clôture de fonctionnement	1 633 846,03 €	688 222,05 €	2 322 068,08 €
Restes à réaliser en recettes	671 383,00 €		671 383,00 €
Restes à réaliser en dépenses	684 560,00 €		684 560,00 €
Solde des restes à réaliser (+/-)	-13 177,00 €		-13 177,00 €
Résultat cumulé - Excédent (+) / Déficit (-)	1 620 669,03 €	688 222,05 €	2 308 891,08 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications de la Cheffe du Service de Gestion Comptable d'Armentières relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

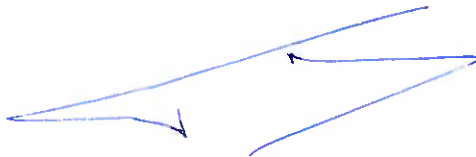
Le secrétaire de séance,  
Bernard DECLERCK.




Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/03/2026  
et de la publication le 07/03/2026. Thierry BONTE, Maire.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_01
Objet :	Approbation du Compte Financier Unique 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215906116-20260304-2026_01-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215906116-20260304-2026_01-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : del2026_01_cfu.pdf Nom métier :	application/pdf	85.6 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : Note synth__se CFU 2025.pdf Nom métier :	application/pdf	6.2 Mo
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : CFU_21590611600011_2024_D_VDEF.xml Nom métier :	text/xml	2.3 Mo
99_BU-059-215906116-20260304-2026_01-BF-1-1_3.xml		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mars 2026 à 16h09min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mars 2026 à 16h11min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mars 2026 à 16h12min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mars 2026 à 16h13min13s	Reçu par le MI le 2026-03-06